

**Conseil de réglementation des
consultants en immigration
du Canada**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO CANADA LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario)
Le 11 septembre 2014

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État de la situation financière**

30 juin 2014 2013

Actif

Court terme

Encaisse	156 412 \$	395 866 \$
Placements à court terme (Note 2)	900 000	-
Débiteurs	207 120	278 365
Frais payés d'avance	72 033	68 813

Immobilisations corporelles (Note 3)	1 335 565	743 044
	612 788	603 594

1 948 353 \$ **1 346 638 \$**

Passif

Court terme

Créditeurs et passifs courus	233 348 \$	347 997 \$
Passif de loyer reporté	95 794	65 387
Produits reportés	1 478 404	1 264 838
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 5)	200 000	150 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 6)	65 491	81 780

Dette à long terme (Note 5)	2 073 037	1 910 002
	650 000	850 000

Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 6)	75 015	140 800
---	---------------	----------------

2 798 052 **2 900 802**

Actifs nets (négatifs)

Investis en immobilisations corporelles	612 788	603 594
Non affectés	(1 462 487)	(2 157 758)

(849 699) **(1 554 164)**

1 948 353 \$ **1 346 638 \$**

Au nom du conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des résultats**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	2014	2013
Produits		
Frais d'adhésion	4 491 571 \$	3 885 148 \$
Examens	300 900	259 700
Frais d'annulation et autres revenus	407 744	523 630
	<u>5 200 215</u>	<u>4 668 478</u>
Charges		
Comptabilité	23 914	50 768
Amortissement	136 264	129 051
Créances irrécouvrables	38 347	37 413
Processus disciplinaire	286 348	82 929
Gestion des examens et de la pratique professionnelle	80 125	132 616
Gouvernance (Note 8)	362 498	442 237
Assurance	30 595	31 296
Intérêts et frais bancaires	183 468	170 624
Marketing et publicité	42 763	30 427
Bureau et administration	112 198	213 467
Honoraires professionnels (Note 9)	403 335	375 370
Loyer	430 001	342 972
Salaires et avantages sociaux	2 201 733	2 012 877
Téléphone	104 588	77,815
Traduction	12 905	3 108
Déplacements et divertissement	46 668	44 035
	<u>4 495 750</u>	<u>4 177 005</u>
Excédent des produits sur les charges	704 465 \$	491 473 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 30 juin	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	2014	2013
Actifs nets (négatifs), au début de l'exercice	603 594 \$	(2 157 758) \$	(1 554 164) \$	(2 045 637) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(136 264)	840 729	704 465	491 473
Acquisition d'immobilisations corporelles	145 458	(145 458)	-	-
Actifs nets (négatifs), à la fin de l'exercice	612 788 \$	(1 462 487) \$	(849 699) \$	(1 554 164) \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	2014	2013
Rentrées (sorties) de fonds provenant (utilisées par)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	704 465 \$	491 473 \$
Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges découlant des flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation		
Amortissement	136 264	129 051
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	918
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	71 245	95 240
Frais payés d'avance	(3 220)	(1 133)
Créditeurs et passifs courus	(114 649)	(285 672)
Passif de loyer reporté	30 407	7 431
Produits reportés	213 566	257 134
	<u>1 038 078</u>	<u>694 442</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Endettement bancaire	-	(60 775)
Produit sur le prêt accordé par le gouvernement	-	133 705
Remboursement de la dette à long terme	(150 000)	(200 000)
Paiements en vertu de contrats de location-acquisition	(82 074)	(52 164)
	<u>(232 074)</u>	<u>(179 234)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(145 458)	(119 342)
Acquisitions de placements à court terme	(900 000)	-
	<u>(1 045 458)</u>	<u>(119 342)</u>
Variation nette de l'encaisse	(239 454)	395 866
Encaisse, au début de l'exercice	395 866	-
Encaisse, à la fin de l'exercice	156 412 \$	395 866 \$

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2014

1. Résumé des principales méthodes comptables

a. Nature des activités Constitué en personne morale le 18 février 2011, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (le « Conseil » ou « CRCIC ») est l'organisme de réglementation des consultants en immigration et un organisme sans but lucratif qui a pour but de réglementer les consultants en immigration de façon équitable et efficace, guidé par les principes de responsabilité et de transparence.

Conformément au paragraphe 91(5) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a désigné le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada comme l'organisme de réglementation des consultants en immigration en date du 30 juin 2011.

b. Méthode de comptabilité

Le Conseil prépare ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

c. Comptabilisation des produits

Les frais d'adhésion non remboursables sont reportés et passés en produits sur la durée de la période d'adhésion.

Les frais d'administration liés aux cartes de crédit, les revenus et les frais d'annulation d'examen et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et calculé sur une base annuelle comme suit :

Matériel informatique	- 3 ans selon la méthode linéaire
Logiciels	- 2 ans selon la méthode linéaire
Matériel de bureau	- 3 ans selon la méthode linéaire
Mobilier	- 10 ans selon la méthode linéaire
Améliorations locatives	- 10 ans selon la méthode linéaire
Matériel pour les salons professionnels	- 5 ans selon la méthode linéaire
Système d'information et équipement de communication	- 7 ans selon la méthode linéaire

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2014

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis et, ultérieurement, ils sont évalués au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation, s'il y a lieu. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. En ce qui concerne les instruments financiers évalués au coût après amortissement, les coûts de transaction pour l'acquisition, la vente ou l'émission des actifs financiers sont majorés à l'instrument financier.

f. Passif de loyer reporté

Le Conseil a conclu un bail comportant des périodes de majoration. Le montant total à verser sur la durée du bail est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'excédent de la charge de loyer par rapport aux paiements liés aux périodes de majoration est pris en compte dans les passifs.

g. Contrats de location

Les contrats de location conclus par le Conseil au titre de preneur à bail, qui transfèrent l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété au Conseil, sont comptabilisés au titre de contrats de location-acquisition et sont inclus aux immobilisations corporelles et aux obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location-exploitation et passés en charge selon la méthode linéaire sur leur durée. Les valeurs des actifs comptabilisés en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties selon la même méthode d'amortissement que les actifs correspondants. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par les paiements de location versés, déduction faite des intérêts théoriques.

h. Dépréciation des actifs à long terme

Le Conseil surveille les événements et les changements de circonstances pouvant nécessiter l'évaluation de la possibilité de recouvrement de ses actifs à long terme. Au besoin, le Conseil effectuera cette évaluation par la méthode des flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'exploitation. S'il est impossible de recouvrer la valeur comptable d'un actif, une dépréciation de l'actif est comptabilisée dans les résultats et mesurée en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur de flux de trésorerie actualisés. Au 30 juin 2014, aucune dépréciation de l'actif à long terme n'a été comptabilisée.

i. Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les NCOSBL exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs comptabilisées au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2014

2. Placements à court terme

	2014	2013
Épargne à court terme, portant intérêt au taux de 1,50 %, venant à échéance le 27 juin 2015	700 000 \$	- \$
CPG encaissable d'un an, portant intérêt au taux de 1,20 %, venant à échéance le 25 novembre 2014	200 000	-
	900 000 \$	- \$

3. Immobilisations corporelles

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	81 508 \$	49 897 \$	76 148 \$	24 162 \$
Logiciels	79 974	48 094	43 844	41 773
Matériel de bureau	86 656	33 219	32 091	13 427
Mobilier	98 711	17 504	83 928	8 372
Mobilier acquis en vertu de contrat de location-acquisition	78 025	19 506	78 025	11 704
Améliorations locatives	93 641	13 115	59 021	7 213
Matériel pour les salons professionnels	3 757	1 879	3 757	1 127
Système d'information et équipement de communication	200 055	71 448	200 055	42 869
Système d'information et équipement de communication loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	225 746	80 623	225 746	48 374
	948 073	335 285	802 615	199 021
		612 788 \$		603 594 \$

Au cours de l'exercice, le Conseil a fait l'acquisition d'immobilisations corporelles moyennant un coût total s'élevant à 145 458 \$ (2013 - 124 069 \$) dont une valeur Néant \$ (2013 - 4 727 \$) a été acquise sous forme de contrats de location-acquisition. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014, l'amortissement comprenant un montant de 40 051 \$ (2013 - 40 288 \$) couvrant les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition.

4. Facilité de crédit

Le Conseil bénéficie d'une ligne de crédit d'exploitation de 150 000 \$ (2013 - 150 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % par an. La ligne de crédit est garantie par un contrat de sûreté général et une entente de renonciation entre le propriétaire des locaux loués et le Conseil. À la fin de l'exercice, le solde inutilisé de la ligne de crédit s'élève à 150 000 \$ (2013 - 150 000 \$).

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2014

5. Dette à long terme

	2014	2013
Prêt accordé par le Gouvernement du Canada (i)	850 000 \$	1 000 000 \$
Moins : tranche à court terme	200 000	150 000
	650 000 \$	850 000 \$

- (i) Un prêt sans intérêt accordé par le Gouvernement du Canada, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, d'un montant maximum de 1 000 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues par le Conseil entre la date de constitution et le 31 mars 2016.

Le prêt est remboursable par versements comme suit :

Exercice terminé le 30 juin	Montant
2015	200 000 \$
2016	200 000
2017	200 000
2018	250 000
	850 000 \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2014

6. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	Date d'expiration	Taux d'intérêt	2014	2013
Contrats de location-acquisition pour les systèmes d'information et de communication				
	Décembre 2014	16,527 %	4 305 \$	11 924 \$
	Décembre 2014	11,286 %	5 254	14 917
	Décembre 2014	8,931 %	5 414	15 546
	Décembre 2014	15,028 %	3 361	9 375
	Décembre 2014	12,615 %	5 265	14 853
	Décembre 2016	11,998 %	1 384	1 868
	Décembre 2016	8,536 %	55 986	75 547
Mobilier acquis en vertu de contrats de location				
	Janvier 2017	6,910 %	43 656	58 575
	Janvier 2018	6,930 %	15 881	19 975
			140 506	222 580
Moins : tranche à court terme			65 491	81 780
			75 015 \$	140 800 \$

Engagements totaux futurs en vertu de contrats de location-acquisition :

Exercice se terminant le 30 juin	Paiements de location futurs	Intérêt théorique	Obligation
2015	73 950 \$	8 459 \$	65 491 \$
2016	49 481	4 202	45 279
2017	28 849	874	27 975
2018	1 795	34	1 761
	154 075 \$	13 569 \$	140 506 \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2014

7. Engagements

Le Conseil a plusieurs obligations liées à des baux pour les installations et les équipements assortis de paiements minimums annuels établis comme suit :

	Burlington Installations	Montréal Installations	Vancouver Installations	Markham Installations	Équipement	Total
2015	145 502 \$	27 146 \$	56 353 \$	29 280 \$	12 748 \$	271 029 \$
2016	145 502	27 146	59 726	29 280	12 748	274 402
2017	151 620	27 146	61 668	24 400	9 796	274 630
2018	156 275	27 146	63 447	32 330	690	279 888
2019	159 600	27 146	63 595	32 940	690	283 971
Par la suite	385 700	61 079	42 397	104 310	-	593 485
Total	1 144 199 \$	196 809 \$	347 186 \$	252 540 \$	36 672 \$	1 977 405 \$

Outre les paiements minimums futurs susmentionnés, un partage des coûts d'exploitation des locaux devra également être payé.

8. Gouvernance

Le Conseil est régi par un conseil d'administration composé de quinze administrateurs (2013 - quinze). Un président est élu parmi les administrateurs. Les administrateurs reçoivent une rémunération de 1 500 \$ par réunion à laquelle ils assistent et dont la durée est de plus d'une heure, et ce, à compter du 16 février 2012. Le président est payé 5 000 \$ par mois. Il incombe aux administrateurs d'assurer la surveillance de la direction dans le cadre de la gestion des affaires du Conseil. Ils doivent soumettre un rapport d'activités mensuel pour recevoir un paiement.

Les charges relatives à la gouvernance s'établissent comme suit :

	2014	2013
Honoraires des administrateurs	190 000 \$	217 500 \$
Charges liées à l'assemblée générale annuelle	70 792	68 410
Réunions	46 627	63 579
Autre	55 079	92 748
	362 498 \$	442 237 \$

9. Honoraires professionnels

	2014	2013
Audit	26 945 \$	18 435 \$
Juridique	342 072	312 883
Autre	34 318	44 052
	403 335 \$	375 370 \$

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2014

10. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. Les instruments financiers du Conseil qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit relèvent principalement des débiteurs. Le Conseil gère son exposition à ce risque en évaluant la solvabilité des nouveaux membres et en surveillant les soldes non réglés des membres. Les débiteurs sont indiqués déduction faite de la provision pour créances douteuses de 465 244 \$ (2013 - 152 056 \$).

L'encaisse du Conseil est également assujettie au risque de crédit. Le Conseil limite son exposition à ce risque en déposant son encaisse auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à respecter ses obligations relativement à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des exigences opérationnelles en liquidité, le Conseil ne détienne pas suffisamment de fonds pour régler les transactions à la date d'échéance; se verra dans l'obligation de vendre des actifs financiers à une valeur qui est inférieure à leur valeur réelle; ou ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des créditeurs et passifs courus, de la dette à long terme, des obligations découlant de contrats de location-acquisition et des engagements.

Le Conseil continue d'axer ses efforts sur la préservation d'un volume de liquidité adéquat pour respecter ses exigences opérationnelles en fonds de roulement et satisfaire ses besoins en dépenses en capital. La capacité du Conseil de gérer ses liquidités dépend de la perception des fonds provenant de ses activités continues.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés, s'il y a lieu, pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.